ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

A	\mathbf{M}	LEN	D	\mathbf{EN}	1 E		$ \mathbf{T} $
---	--------------	-----	---	---------------	------------	--	----------------

N º 813

présenté par M. Pont

ARTICLE 5

I. – À l'alinéa 14, substituer au mot :
« dédiés »,
le mot :
« destinés ».
II. – En conséquence, à l'alinéa 15, substituer au mot :
« dédiées »,
le mot :
« destinées »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.